

N°25-LV

Arrêté fixant la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'ingénieur, spécialité « Prévention et gestion des risques » - Session 2025

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-206 du 26 février 2016 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,

Vu l'arrêté du 27 février 2016 fixant le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,

Vu l'arrêté d'ouverture n°24-OH du 25 novembre 2024 portant ouverture du concours d'accès au grade d'ingénieur dans la spécialité « Prévention et gestion des risques » - Session 2025,

Vu le procès-verbal n° C25-J du jury d'admission en date du 16 décembre 2025 fixant la liste des candidats déclarés admis au concours d'accès au grade d'ingénieur dans la spécialité « Prévention et gestion des risques » - Session 2025,

Arrête

Article 1 : Etablissement de la liste d'aptitude

La liste d'aptitude du concours pour l'accès au grade d'ingénieur, au titre de la session 2025, organisé par le CDG31, comprend de droit tous les lauréats du concours en conformité avec le procès-verbal du jury visé ci-dessus.

Cette liste d'aptitude est annexée au présent arrêté. Elle comprend 63 lauréats.

Article 2 : Date d'effet de la liste d'aptitude

La présente liste prend effet au 1^{er} janvier 2026.

Article 3 : Portée et durée de la liste d'aptitude

L'inscription sur la présente liste d'aptitude est d'une validité nationale et permet aux lauréats d'être recrutés en qualité de fonctionnaire territorial.

Cette inscription est valable pour deux années et peut être renouvelée au maximum à deux reprises pour une durée d'un an, à la demande du lauréat. Ce dernier devra impérativement en avoir formulé la demande correspondante au moins 1 mois avant chaque date anniversaire de la date d'effet de la liste.

Toutefois, à l'issue des quatre années, si aucun concours pour l'accès au même grade dans le même cadre d'emplois n'a été organisé par le CDG31 de manière directe ou par conventionnement avec un autre centre de gestion, l'inscription reste valable.

Tout lauréat est radié de la liste d'aptitude dans les cas suivants :

- dès sa nomination en qualité de stagiaire ou en cas de dispense de stage, en qualité de titulaire ;
- s'il n'a pas fait connaître dans les délais réglementaires son intention d'y être réinscrit ;
- s'il a refusé deux offres effectives d'emploi notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 : Suspension du décompte du temps d'inscription

Le décompte du temps d'inscription peut-être suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et de solidarité familiale, ainsi que d'un congé longue durée ou de celle de l'accomplissement des obligations du service national et de celle du mandat des élus locaux ou de recrutement en qualité d'agent contractuel sur un emploi permanent (article L332-13 du Code général de la fonction publique). Le décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national jusqu'à la fin de cet engagement.

Il appartient au lauréat d'informer en conséquence le CDG31 pour se prévaloir d'une telle suspension, en fournissant un justificatif correspondant attestant de la période concernée.

Article 5 : Délivrance de l'attestation d'inscription sur liste d'aptitude

Tout employeur territorial souhaitant nommer un lauréat doit préalablement solliciter une attestation d'inscription sur la liste d'aptitude auprès du pôle concours et examens du CDG31 par courrier, par fax (05 62 26 09 39) ou par mèl (concours@cdg31.fr).

Article 6 : Rôle des employeurs territoriaux dans la mise à jour de la liste d'aptitude

Tout employeur public territorial se doit d'informer le pôle concours et examens du CDG31 par courrier ou par mèl (concours@cdg31.fr) dans les cas suivants :

- nomination d'un lauréat de la liste, en transmettant l'arrêté de nomination en qualité de stagiaire ou, en cas de dispense de stage, en qualité de titulaire ;
- refus formulé par un lauréat, à une offre effective d'emploi notifiée à son endroit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr) soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 9 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. La liste des lauréats est publiée sur le site Internet du CDG31 (www.cdg31.fr).

Elle est transmise à l'ensemble des centres de gestion et mise à la disposition des employeurs publics territoriaux de la Haute Garonne.

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ

Concours d'accès au grade d'ingénieur
Spécialité « Prévention et gestion des risques »
Session 2025

Annexe de l'arrêté n°25-LV

Liste d'aptitude

Nom	Nom patronymique	Prénom	Autres Prénoms
ALIE		Caroline	Muriel
ANDRIEU		Gaëtan	
BARBAROTTA		Thomas	Fabrice
BOSCUS		Claire	Laetitia, Aline
BOSSA		Mylène	Marie-Pierre
BRINGUIER		Charlotte	Marie Laëtitia
CALVET	ANDRE	Deborah	Harmonie
CASSIER		Mickael	
CAVAILLES		Luc	Jean Léon André
CHEREAU		Edouard	Jean-Baptiste
CHIREUX	ARDOIN	Laure	Colette Josiane
COLLE		Lucie	Céline
DANELON		Estelle	Marie
DAUDE		Anthony	Julien Sylvain
DI GIANDOMENICO		Christophe	
DINNAT		Maxime	Noël
DOSSMANN		Lisa	
DUPREY		Pierre-Henri	Marc
DUPUY		Sophie	Veronique
ENSUQUE		Manon	Cécile Françoise
ESSERMEANT		Cécile	Léa
EYCHENNE	FAGES	Delphine	
FERRAND	FERRAND	Léa	Marie-Line Elisabeth
FRASLIN		Aurélien	
GALTIER		Océane	Nadege Natacha
GAROFALO	MIRAVETE	Sophie	Michele
GOLFIER		Pierre	
GRANJON		Antoine	
GUILLOU		Louise	
HERCEND		Benjamin	
HIVIN		Patrick	Marcel Dominique Pierre
HUGUENARD		Katixa	Catherine
LATAPPY		Laure	
LE MOAN		Pascal	
LECOINTE	PELLAT	Laure	
LEVALLOIS		Zoë	Simone Thérèse
LOPEZ		Aurore	Agnès Colette
MANICACCI		Tao	

Nom	Nom patronymique	Prénom	Autres Prénoms
MARRAGOU		Luc	Pierre
MARTY	RAMEIL	Marie	Andree Brigitte
MERLET		Hélène	Cécile
MICAUD		Alexandra	Shakira
OLIÉ		Florence	Martine Renée
PEREZ		Nicolas	François
PONS		Gabrielle	Liliane Jeanne Ariane
PUISEUX		Aurélien	Victor Gustave
RENONCOURT		Anna	Fanny Charlotte
RIAHI		Linda	
RICARD		Justin	Laurent Paul
RIETHMULLER		Marie	Elise
RINJONNEAU		Carole	
IZZO		Karine	Michèle
RUELLE		Aurélie	Karen Martine
SAINT-PIERRE		Xabi	Etienne
SUAU		Damien	Nicolas
TACHEZ		Nour	Maureen Ghalia
TAURINES	TAURINES	Anaïs	
VACELET		Alice	Louise Victoria
VALETTE		Lucile	Catherine
VILLARD		Julien	Thierry
VIOLEAU		Lorie	
XERRI		Constance	Alix
ZOCCARATO		Fanny	Solène

Liste arrêtée à 63 lauréats.